

Le conseil d'administration de la Cnaf vote 87 millions d'euros supplémentaires pour les services aux familles

Ce mardi 6 septembre, le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a adopté le budget rectificatif du Fonds national d'action sociale 2022 de 87 millions d'euros supplémentaires, en complément du budget déjà voté de 6,3 milliards d'euros.

La Cnaf et les Caf soulignent ainsi leur volonté constante de se situer au côté de leurs partenaires pour soutenir et développer l'ensemble des services aux familles.

Le budget rectificatif voté par les administrateurs de la Cnaf prévoit ainsi :

- **Une hausse de 2% supplémentaire de la Prestation de service unique (Psu), ce qui permet de la revaloriser à hauteur de 5% pour l'année 2022.**
Après une première revalorisation en février dernier, cette nouvelle revalorisation a été décidée pour soutenir le secteur de la Petite enfance qui fait face à des pénuries de professionnels inédites. Cet apport financier doit permettre aux gestionnaires de mieux faire face à l'inflation et de renforcer l'attractivité salariale des métiers.
- **le soutien à 500 projets d'investissement pour rénover ou développer de nouveaux accueils de loisirs.** Le développement des offres d'accueil de loisirs le mercredi constitue un des objectifs prioritaires de la Cog. Il permet aux parents de mieux concilier vie professionnelle et familiale et de lutter contre le temps partiel subi ;
- **6 millions d'euros supplémentaires pour les accueils de loisirs qui accueillent des enfants porteurs de handicap.**
Ce budget supplémentaire permettra d'accompagner encore davantage de structures, en complément de l'investissement de près de 20 millions d'euros déjà mobilisé par les Caf sur ce sujet.
- **le financement de 150 postes d'animateurs spécialisés dans l'accompagnement des projets d'adolescents, en plus des 1 000 postes déjà financés par les Caf.**
- **l'agrément de 170 nouveaux espaces de vie sociale**, qui poursuivent leur développement à un rythme soutenu (+370 en 4 ans) et permettent ainsi de mieux couvrir en particulier les territoires prioritaires (Quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, Zones de revitalisation rurales et territoires d'outre-mer).
- **8 millions d'euros supplémentaires pour développer les dispositifs de soutien à la parentalité**, notamment les lieux ressources parentalité (espaces de parents, maison des parents, maison des 1000 jours, etc.) ainsi que les espaces rencontres et les services d'aide à domicile.

[CNAF](#)

A la tête de la branche Famille de la Sécurité sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), avec les 101 caisses d'allocations familiales, gère le versement des prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)

CONTACT PRESSE : Virginie Rault 07 78 95 49 90 presse@cnaf.fr

